



**Cabinet du Maire**

Monsieur Georges-François LECLERC  
Préfet de Seine-Saint-Denis  
PRÉFECTURE  
1 Esplanade Jean-Moulin  
93000 BOBIGNY

Gournay-sur-Marne, le 6 avril 2020

N. réf. : ES/GP/CG/2020/031

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 30 mars dernier, j'avais l'honneur de solliciter votre bienveillance pour obtenir une mesure dérogatoire quant à l'ouverture du marché de la commune de Gournay-sur-Marne, qui se tient les mercredis et samedis matins en bords de Marne.

Je justifiais ainsi ma demande :

Peu de commerces de centre-ville restent encore ouverts : il n'y a plus qu'un primeur, un boucher, un boulanger et un petit Carrefour City (superette) pour une population de presque 7000 habitants. L'épicerie est quant à elle partiellement ouverte.

Je précisais en outre que les grands supermarchés se situaient respectivement à 2km (pour le Carrefour de Champs sur Marne) et 5km (pour le super U de Neuilly-sur-Marne), soit des distances trop grandes pour une partie de notre population (non véhiculée et/ou âgée).

Je me permets par la présente de solliciter de nouveau une mesure dérogatoire de votre part pour ouvrir notre marché.

En effet, et bien que nous assurions un portage à domicile pour les personnes âgées ou fragiles, l'approvisionnement alimentaire en centre-ville tel qu'il existe à ce jour apparaît globalement insuffisant par rapport à la densité de population et à ses besoins.

Ainsi, le maintien de l'activité de vente au public de produits alimentaires au sein de notre marché répondrait à un besoin d'approvisionnement de notre population.

En outre, j'avais précisé que notre marché municipal était géré en concession par le groupe GERAUD, qui a défini une doctrine claire d'organisation permettant de garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale (doctrine ci-jointe).

Dans l'attente de recevoir un avis que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Maire,  
Éric SCHLEGEL

